



**Moutiers Actualités N° 40**

**Février 2016**

## **Bulletin Municipal**

### **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2016**

Sollicité pour avis sur les mesures envisagées pour la rentrée scolaire 2016/2017 prévoyant l'éventuelle fermeture d'une classe à l'école maternelle de notre Commune,

Monsieur le Maire considère que dans cette configuration, l'objectif de l'Education Nationale « faire réussir les élèves et favoriser l'égalité des chances » ne peut être atteint alors que les efforts consentis par notre Collectivité en matière d'accueil, d'équipements et de services à l'enfance sont considérables au regard des années de gestion et de souffrance liées au risque minier.

Le passage de 3 classes actuelles à 2 classes conduirait à accueillir dans des classes mixtes les élèves de la Toute Petite Section à la Grande Section de maternelle, ce qui est inacceptable.

La Grande Section, bien qu'intégrée au Cycle 2, reste une classe maternelle qui doit se préparer efficacement à l'entrée au CP. Pour la réussite de ces élèves, l'affectation d'un poste à cette seule classe reste une exigence.

Malgré toutes les qualités que nous reconnaissons aux enseignants, comment dans ces conditions gérer le nombre non négligeable d'enfants en difficultés tout en assurant l'égalité des chances dans des classes surchargées.

Aussi, depuis plusieurs années, l'académie promet de classer notre commune en Zone d'Enseignement Prioritaire.

En coordination avec la CCPO, nous avons mis en place un accueil périscolaire. Le personnel d'encadrement qualifié prend en charge les enfants scolarisés dans les écoles de la ville de Moutiers de 7h à 18h30. Ce service a permis à plusieurs familles, qui n'avaient pas de mode de garde à Moutiers, d'inscrire leurs enfants dans notre Commune.

La Collectivité a investi près de 500 000 € TTC pour l'agrandissement et l'aménagement de l'école maternelle (construction d'une salle d'activités en extension du bâtiment existant et création d'une troisième salle de classe, avec réaménagement et réhabilitation du bâtiment existant). La Municipalité a décidé d'opérer ce regroupement : accueillir dans un seul endroit tous les enfants de l'école maternelle suite aux demandes de l'académie.

Enfin, en raison de plusieurs imprévus techniques, les travaux de l'école maternelle Joliot Curie ont subi un retard d'environ deux mois, et nous serons dans l'impossibilité d'accueillir la classe de Grande Section dans ces locaux pour la rentrée 2016, comme prévu initialement.

L'effectif attendu pour la rentrée de septembre 2016 pour l'école maternelle Joliot Curie est au minimum de 54 élèves, auquel s'ajouteront, dès le mois de mai 2016, les inscriptions des enfants des nouveaux habitants, nombreux cette année, qui ne sont pas venus se déclarer en mairie, ainsi que les éventuelles inscriptions d'élèves domiciliés à l'extérieur de la commune. L'académie sera informée des modifications de l'effectif prévisionnel.

Eu égard à ces éléments,

**Le Conseil Municipal,**

- **S'oppose** aux mesures envisagées par Monsieur le Directeur d'Académie qui conduiraient à la suppression d'une classe à l'école maternelle Joliot Curie de MOUTIERS.

- **Apportera son soutien** aux parents d'élèves engagés contre cette fermeture de classe.

